

TABLEAU DES PLAFONDS DE RESSOURCES 2025

SUBVENTION DEPARTEMENTALE

DEPARTEMENT	Personne seule	2 personnes ou 1 pers. seule en situation de handicap	3 personnes ou 1 pers seule +1 à charge ou jeune ménage ou 2 pers. dont au moins 1 est en situation de handicap	4 personnes ou 1 pers seule +2 à charges ou 3 pers. dont au moins 1 est en situation de handicap	5 personnes ou 1 pers seule + 3 à charges ou 4 pers. dont au moins 1 est en situation de handicap	6 personnes ou 1 pers seule + 4 à charges ou 5 pers. dont au moins 1 est en situation de handicap	Personne à charge supplémentaire.
<i>Plafond PLAI</i>	12 759 €	18 591 €	22 356 €	24 875 €	29 105 €	32 800 €	+ 3 657 €
<i>Plafond PLAI+20%</i>	15 311 €	22 309 €	26 827 €	29 850 €	34 926 €	39 360 €	+ 4 388 €

(Mise à jour le 08 janvier 2025)

« Jeune ménage » : couple (Marié ou Pacsé moins de 5 ans) sans personne à charge, dont la somme des âges est au plus égal à 55 ans

La personne en situation de handicap au sens du présent arrêté est celle titulaire de la carte « mobilité inclusion » portant la mention « invalidité » prévue à l'article L.241-3 du code de l'action sociale et des familles (pris en compte pour toutes natures de travaux)

**Vous êtes potentiellement éligibles aux aides du Département,
 pour vérifier votre éligibilité contactez SOLIHA Normandie Seine au**

02 32 39 84 00